



Cloture grillagée entre voisins

Par **cabalo**, le **22/12/2008** à **15:50**

Bonjour ,le règlement du lotissement ou j'ai fait construire ma maison implique une cloture simple grillage entre voisin.Mon voisin a placé lui même les piquets mais après avoir installé le grillage je me suis aperçu que les piquets n'avaient pas la même hauteur .Effectivement le terrain est légèrement en pente et donc mon voisin n'a pas tenu compte de cela et a l'arrivée il y a donc environ 20 cms d'écart ! Avec son accord j'ai placé des canisses plastiques sur le grillage en guise de brise vue.La région étant très venteuse le grillage qui dépassé donc des piquets a commencé a ce cisailer,mon voisin m'a dit que c'était a cause de mes canisses et m'a demandé d'enlever celui ci, j'ai refusé car j'estime avoir droit a mon intimité.Je lui est précisé qu'en fait cela été du aux piquets qui n'était pas a la bonne hauteur.Depuis ce temps ce voisin(malgré des propositions de renforcement de la cloture de ma part) ne fait rien .J'ai moi même raffistolé le grillage mais lui ne répare même pas les fils de tension cassés qui sont pourtant de son coté.Je pense qu'il attend que tout casse.Mes questions sont donc : ai je le droit de l'obligé a arranger cette cloture? est ce que je peux le contraindre a faire un mur de cloture?sachant que je suis dans un lotissement . merci de votre patience.